



COMITE DIRECTEUR

Réunion du mardi 15 février 2022

PROCES VERBAL

Présents : Mme Marie Line Blay, Anne Marie Combeau, Sandrine Buffiere ; MM. Eric Lacour (président), Samuel Allard, Julien Beaugier, Bernard Besson, Fabrice Boudy, Jacques Couplet, Patrick Leroux, Didier Méry, Gilles Thomas, Benjamin Hautier, Jean Louis Blond, Jonathan Blondy, Jean Jacques Combeau, Patrick Demaret, Jean Joël Lacotte, Bernard Lagarde et Christian Raignier.

Excusés : Mme Aurore Triboult, Nathalie Longueville, MM Etchart Rolland, Daniel Faure, Rachid El Koum et le docteur Didier Jollis.

M Jean Joël Lacotte a quitté la réunion avant les passages aux votes.

Cette réunion du comité directeur a une seule question à l'ordre du jour, à savoir le fonctionnement de la commission de discipline et la volonté de structuration du comité directeur.

Analyse des considérants

Le comité directeur a organisé une réunion de l'ensemble des membres de la commission de discipline le vendredi 28 janvier à laquelle à participer Mme Longueville, et Messieurs Andrieux, Autiere, Da Silva, Meneret, Petit et Taipa. Monsieur Lalet étant absent pour cause de maladie.

Le comité directeur a également reçu à sa demande, Mme Cloff, instructrice de la commission de discipline.

Après un âpre débat, il en ressort un disfonctionnement dans l'organisation et un défaut de communication entre le président et 5 membres sur les 7 qui composent cette commission.

La réunion avec Mme Cloff fait ressortir les mêmes conclusions.

Il ressort de ces deux réunions la volonté des membres de la commission de continuer à s'investir pour le district, mais ne souhaitant plus être sous la responsabilité du président de la commission Monsieur Taipa.

Jean Louis Blond annonce qu'étant du même club que José Taipa, il ne participera pas au premier vote.

Décision du Comité Directeur

Après un débat d'une heure, le comité de directeur ayant pour seuls objectifs le bon fonctionnement de la commission et la continuité des activités de celle-ci, dont les décisions sont essentielles au bon déroulement des compétitions organisées par le District de la Dordogne, les décisions suivantes sont prises :

1- En vertu de l'article 3-1-2 des statuts disciplinaires de la FFF :

« Il peut être mis fin aux fonctions d'un membre d'un organe disciplinaire en cours de mandat dans les cas suivants :

- *Empêchement définitif constaté par le Comité de Direction de l'instance concernée*
- *Démission*
- *Exclusion »*



COMITE DIRECTEUR

Réunion du mardi 15 février 2022

En s'appuyant sur l'empêchement définitif, le comité met au vote l'arrêt de la fonction de président de Monsieur Taipa, mais lui demande et lui donne la possibilité de continuer dans cette commission comme membre.

Pour : 15 voix – contre : 2 voix – abstention : 1 voix.

Cette décision prend effet à compter du jeudi 24 février 2022.

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive ou de la nature des faits à l'origine de cette décision,

Le comité de directeur lève l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

2- En vertu de l'article 3-1-2 des statuts disciplinaires de la FFF et de l'article 13-6 du statut du district Dordogne Périgord :

« Les membres des organes disciplinaires, y compris leur président, sont désignés par le comité de direction de l'instance concernée... »

« Attribution du Comité Directeur :

...Peut instituer des commissions dont il nomme les membres et en désigne le Président »

« Attribution du Comité Directeur :

... statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements ;

En s'appuyant sur la désignation du Président, le comité propose la nomination de Jonathan Blondy comme nouveau président de la commission de discipline.

Pour : 15 voix – contre : 2 voix – abstention : 2 voix

Cette décision, au combien difficile pour les membres du comité directeur, est prise dans l'intérêt du football, du district, des clubs, afin d'assurer la continuité des activités du District jusqu'à la fin de saison 2021 – 2022.

Jonathan Blondy s'exprime en indiquant assurer simplement une phase transitoire et permettre au comité de direction de nommer en juillet 2022 un nouveau président.

Suite à la décision de la commission d'éthique concernant les propos d'un membre de la commission de la discipline lors du match COC Chamiers – Meyrals, le comité directeur suspend ce membre en tant que membre de la commission de discipline jusqu'à son audition lors du prochain Comité Directeur prévu le 15 mars 2022. Le membre recevra à cette occasion une convocation officielle.

Ce choix est voté à l'unanimité soit 19 voix pour.

Le président
Eric LACOUR

Le secrétaire général
Patrick DEMARET